

# L'entrepôt de stockage Gedimat ravagé par un feu

**Un violent incendie survenu dans la nuit de vendredi à samedi a détruit le bâtiment de stockage de l'entreprise Gedimat Bouillier, à Cousance.**

**S**amedi 2 novembre, peu après minuit, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment de stockage de l'établissement Gedimat Bouillier à Cousance. Cet entrepôt d'environ 700 m<sup>2</sup> en proie aux flammes a rapidement été maîtrisé malgré des conditions climatiques défavorables et de fortes rafales de vent.

Les pompiers des centres d'intervention de Cousance, Beaufort, Saint-Amour et Orgelet. Le feu a été circonscrit vers 1 h 45, avant de reprendre samedi matin vers 10 heures, obligeant les pompiers de Cousance à se déplacer à nouveau pour éteindre le foyer pour de bon.



**Le feu a détruit l'entrepôt en grande partie.** Photo DR

## **I** Enquête en cours

« J'ai été alerté en pleine nuit par une habitante qui a vu le feu de sa fenêtre et prévenu les pompiers », témoigne Christian Bretin, maire de la commune, qui s'est rendu sur pla-

ce. « C'était un très gros incendie. » On ignore les causes du départ des flammes. « Une enquête est en cours », indique le capitaine Jean-Pierre Finck, commandant en second de la compagnie de gendarmerie de Lons-le-Saunier.

Les gendarmes s'orienteraient vers la piste accidentelle.

## **Pas de chômage technique, mais une perte d'exploitation**

« À l'intérieur du bâtiment, il y avait tout ce qu'on peut installer ou faire poser dans une

maison », explique Stéphane Bouillier, gérant de l'entreprise propriétaire du site. « Du placo, de la laine de verre, du bois, du plancher, des portes, des fenêtres et d'autres matériaux de construction. » Il ajoute : « Après avoir isolé la partie incendiée, on a malgré tout pu ouvrir les portes du magasin Gedimat ce samedi. » Les livraisons ont été assurées grâce aux autres agences de l'entreprise.

Et maintenant ? Le magasin ne va pas connaître le chômage technique. En revanche, il devrait connaître une perte d'exploitation, selon la direction de l'entreprise. « On va travailler à 50 % de notre activité pendant une durée indéterminée », affirme Stéphane Bouillier qui attend le passage des assurances.

**M.C.**  
avec notre correspondant  
**Benjamin GRAPPE**